

*Saggistica Aracne*

---



Giovanni Martinetto

**Le mariage**

Sacrement universel





Aracne editrice

[www.aracneeditrice.it](http://www.aracneeditrice.it)  
[info@aracneeditrice.it](mailto:info@aracneeditrice.it)

Copyright © MMXIX  
Gioacchino Onorati editore S.r.l. – unipersonale

[www.gioacchinoonorateditore.it](http://www.gioacchinoonorateditore.it)  
[info@gioacchinoonorateditore.it](mailto:info@gioacchinoonorateditore.it)

via Vittorio Veneto, 20  
00020 Canterano (RM)  
(06) 45551463

ISBN 978-88-255-2345-4

*Les droits de traduction, de mémorisation électronique,  
de reproduction et d'adaptation même partielle,  
avec n'importe quels moyens, sont réservés pour tous les Pays.*

*Ne sont absolument pas permises les photocopies  
sans l'autorisation écrite de l'Editeur.*

I édition: avril 2019

*Ce livre est un livre de théologie catholique,  
même si la logique l'amène parfois à des  
conclusions peu catholiques.*



# Table des matières

11 *Préface*

15 *Introduction*

## Partie I **La situation du mariage dans l'Eglise**

27 Chapitre I  
*Le Concile de Trente hier et aujourd'hui*

31 Chapitre II  
*Progression historique vers une synthèse*

35 Chapitre III  
*Les attaques à la synthèse*

## Partie II **Nature et grâce**

41 Chapitre I  
*Histoire et histoire, du salut*

45 Chapitre II  
*Jésus, l'homme premier*

## Partie III **Le baptême d'eau**

51 Chapitre I  
*Le christianisme en crise*

53 Chapitre II  
*Une seule élection en deux temps*

59 Chapitre III  
*La « pierre angulaire »*

Partie IV  
**Le signe sacré**

65 Chapitre I  
*Le mariage, signe sacré universel*

69 Chapitre II  
*Le mariage, « signe sacré » par lui-même*

75 Chapitre III  
*Signe « désacralisé » par les Prophètes*

79 Chapitre IV  
*Signe d'un Appel vivant, selon la Genèse*

Partie V  
**La place centrale de Jésus**

87 Chapitre I  
*Le mariage et l'Humanité christique*

93 Chapitre II  
*Le Concile Vatican II*

95 Chapitre III  
*Le mariage et Jésus*

Partie VI  
**Les finalités du mariage**

101 Chapitre I  
*La position de L'Eglise*

107 Chapitre II  
*Remarques sur les mariages stériles*

117 Chapitre III  
*Un vide dans le système*

**Partie VII**  
**L'indissolubilité**

121 Chapitre I  
*Les évangiles*

131 Chapitre II  
*Le Concile de Trente*

135 Chapitre III  
*L'indissolubilité et la sexualité*

141 Chapitre IV  
*L'indissolubilité par la chair et ses raisons obscures*

147 Chapitre V  
*La rationalisation théologique de l'indissolubilité*

151 Chapitre VI  
*Addenda à la Partie VII*

**Partie VIII**  
**Les enjeux de la contraception**

159 Chapitre I  
*La Commission sur la population, la famille et la natalité*

161 Chapitre II  
*La remise en question de l'« onanisme »*

169 Chapitre III  
*La remise en question de l'indissolubilité*

173	Chapitre IV <i>Procréation responsable</i>
177	Chapitre V <i>Une conquête inachevée</i>
183	<i>Conclusions</i>
199	<i>Postface</i>

## Préface

Ce livre est le fruit d'une recherche, dont l'idée a été suggérée par le Synode des évêques sur la famille et, notamment, par la sévérité des évêques à l'égard des personnes "remariées". Ce mot est entre guillemets, parce que, d'après le droit canon — qui a repris les mots du Concile de Trente — "seul est valide le mariage contracté à la présence du curé, ou d'un autre prêtre délégué par lui et de deux autres témoins" ; par conséquent, aucune autre cérémonie ne mérite le nom de mariage. Il s'ensuit que, si une personne s'est mariée à l'église, et puis s'est séparée et a contracté un autre lien à la mai-  
rie, elle devrait être considérée comme "adultère" (par rapport au seul mariage existant, le premier). Au contraire, dans le cas de deux cérémonies civiles successives, on devrait parler de deux états de "fornication". Pour préciser les situations, on devrait ajouter, dans les deux cas, l'adjectif "notoire". Mais, ni dans un cas ni dans l'autre, la société ne serait secouée par un scandale, car ces situations font désormais partie de mœurs universellement acceptées.

Pourquoi donc, à l'égard de ces "adultères" et de ces "fornications", l'autorité ecclésiastique (par la suite, on dira l'"Eglise") fait preuve d'une sévérité si exceptionnelle qu'elle interdit aux personnes concernées l'accès aux sacrements de la pénitence, de l'eucharistie, de l'onction des malades et même, jusqu'en 1973, l'accès à une sépulture normale ?

Et pourtant, ces "adultères" et ces "fornicateurs" et "fornicatrices" ont souvent une famille et y vivent d'une façon normale, voire exemplaire, et sont en bonne harmonie avec les personnes auxquelles ils ou elles étaient liés dans l'union précédente. Tout se passe comme si l'Eglise ne considérait ni les personnes ni l'état de leurs âmes — contrairement à ce qu'on doit faire dans le sacrement de la pénitence — mais se limitait à constater une situation juridique. Une situation qui, pour elle, est une provocation et un défi.

A travers ces individus, son regard se porte à toutes les institutions — impériales ou étatiques — qui, depuis plus de mille ans, lui ont contesté cette juridiction sur le mariage que les évêques, presque

par hasard, s'étaient appropriée lors de la crise qui suivit la chute de l'Empire romain d'Occident. Dans cette lutte, chacun revendiquait ce qu'il croyait lui revenir de droit : les Etats, qui se considéraient les successeurs de l'Empire romain, voyaient dans le mariage — en raison de son antériorité par rapport au christianisme — une “réalité terrestre”, appartenant à la sphère “naturelle” et au monde d'ici-bas; l'Eglise y voyait un “sacrement” qui, étant de l'ordre du salut, ne pouvait que rentrer dans sa juridiction exclusive.

Même les mots du Concile de Trente, cités ci-dessus, étaient un moyen de lutte. Face à une Réforme qui refusait le sacrement et acceptait les cérémonies civiles, ils sonnaient comme une menace et un chantage. A' des individus qui étaient tous baptisés, ils disaient : ou vous vous mariez à l'église, ou vous n'êtes pas mariés. Avec toutes les conséquences sociales qui pouvaient en résulter.

Car il ne s'agissait pas seulement de la question théorique du rapport entre les pouvoirs “temporel” et “spirituel”, mais aussi, et surtout, du pouvoir concret sur les individus, les moeurs et la société. Dans ce contexte, l'Eglise a forgé, à partir du IV<sup>e</sup> siècle, une doctrine sexuelle où toute pensée ou sensation qui serait consentie est péché, et où l'acte sexuel est permis uniquement entre époux et uniquement à condition qu'ils n'entravent pas la procréation. Et puis on ajouta que dès le premier acte, même minime, les époux deviennent indissolublement liés.

Cette doctrine continue d'exister, ainsi que la “forme canonique” exigée par le Concile de Trente, mais, dans nos sociétés de plus en plus déchristianisées et pluralistes, cela devient anachronique et place l'Eglise devant des dilemmes cornéliens. Ou bien elle annule la “forme canonique” — et alors tout mariage entre baptisés devient sacrement, et on n'a plus besoin d'aller à l'église pour se marier — ou bien elle la maintient — et alors “ses” mariés seront de moins en moins nombreux et elle se rétrécira comme une peau de chagrin, concentrée autour d'une poignée de “purs”.

Pour beaucoup de théologien la tentation est donc forte de détricoter toute la tradition et d'admettre, en adoptant les thèses des pires ennemis de l'Eglise, que le mariage est un “contrat naturel” et que le “sacrement” est quelque chose de surajouté.

On patauge, alors qu'il serait nécessaire de revoir les notions traditionnelles à la lumière du Concile Vatican II qui, en énonçant l'espoir du salut pour tous les individus de tous les lieux et de tous les temps, a ouvert des horizons nouveaux. Il y a donc nombre de binômes à

(re)passer en revue : contrat/sacrement ; consentement/coït ; nature/grâce ; Adam/Jésus ; éternel/temporaire ; universel/partiel ; autonomie/dépendance ; mariés/continents...

C'est donc en cela que ce livre est seulement le commencement d'une recherche qui devrait être poursuivie. Quant à moi, je remercie en particulier deux auteurs dont les livres ont été l'occasion de questions, d'objections, de critiques et d'approfondissements. Il s'agit de deux classiques :

- F. BAUDOT, *L'inséparabilité entre le contrat et le sacrement du mariage*, éd. PUG, 1987;
- E.H. SCHILLEBEECKS, *Le mariage est un sacrement*, éd. La Pensée catholique, 1961; *Le mariage, réalité humaine et mystère du salut*, I, éd. Cerf, 1966.



# Introduction

Ce travail contient huit Parties, dont cinq sont directement consacrées au mariage et trois, respectivement, à ses finalités, à l’indissolubilité, et à la contraception.

La Partie I étudie la situation actuelle du mariage dans l’Eglise catholique.

Le Chapitre I montre le rôle qu’a joué et que joue la décision du Concile de Trente de déclarer nuls tous les mariages qui ne seraient pas célébrés en présence du curé. Cette “forme canonique”, qui avait pour but d’empêcher les mariages clandestins, empêche maintenant l’Eglise de considérer valides les mariages contractés devant l’autorité civile et la soumet à la tentation de revenir totalement sur la notion de mariage établie par la tradition.

Le Chapitre II dit donc quelle est cette tradition et en décrit la formation, alors que le Chapitre III montre comment certains théologiens voudraient la détricoter, en annulant la “forme canonique” et en séparant le “contrat” du “sacrement”. Pour ce faire, ils sont obligés de considérer “naturel” le mariage civil. Or cela soulève des questions fondamentales : le rôle du baptême et, plus profondément, le rapport “nature/grâce” et la place de Jésus dans l’histoire.

C’est pourquoi, dans la Partie II, les chapitres IV et V ont pour titre, respectivement, “Histoire et histoire, du salut”, et “Jésus, l’homme premier”.

Dans le Chapitre IV apparaît la distinction entre ce qu’on appelle l’“histoire du salut”, coïncidant pratiquement avec l’Ancien et le Nouveau Testament, et l’“Histoire du salut” qui concerne le salut de tout être humain venu dans le monde, dès le commencement. Or cette “Histoire”, qui auparavant était seulement espérée, a été confirmée par le Concile Vatican II, lorsqu’il a déclaré que tout être humain suivant sa conscience peut, avec la grâce de Dieu, se sauver. Le mariage existe donc, avec sa grâce spécifique et sacramentelle, depuis toujours. Il a toujours agi, même si sous des formes très différentes et même s’il était presque totalement inconnu. Or cette perspective nouvelle impose la révision de nombre d’idées qui, utilisées avant

le Concile, continuent d'être employées comme si celui-ci ne s'était jamais prononcé.

Le Chapitre V oppose au "monde sauvé" par le Christ un "monde sans grâce" et souligne la différence entre les vertus chrétiennes et d'éventuelles vertus païennes qui ne pourraient être que "naturelles" et n'obtenir qu'une béatitude "naturelle". Comme les bébés, que l'on refuse désormais de voir condamnés à la damnation éternelle. Or, étant donné que l'idée de ce "paradis naturel" a été abandonnée, on devrait également abandonner l'idée que le même mariage puisse être pour les uns "naturel" et pour les autres "sacramental". Luther se demandait déjà : "Pourquoi alors appeler ici le mariage un sacrement, mais non chez les païens ?". Il s'agit donc de préciser le rôle de Jésus dans l'histoire.

A la lumière de l'histoire d'Israël, Adam et les souffrances qu'il aurait causées passent au second plan, pour céder la place à la toute-puissance de l'Amour qui, lors de l'Exil, avait vaincu les Puissances et qui, en Jésus, a vaincu la Mort. Paul voit donc l'influence de Jésus s'étendre, non seulement jusqu'à Abraham, mais jusqu'au commencement du monde. Le hiatus entre Création et Rédemption devrait donc être révisé. Mais que devient alors le baptême ?

Comme le baptême est, notamment, le rite d'introduction dans l'Eglise et, plus en général, dans la chrétienté, c'est de celle-ci dont s'occupe la Partie III.

Le Chapitre VI s'interroge donc sur la "question chrétienne" ou, plutôt, sur le bouleversement de la conscience que la chrétienté a toujours eue d'elle-même, pratiquement dès que les "païens" y sont devenus prépondérants. Elle est en train de perdre ses repères. Car elle s'était définie à partir d'Israël, comme sa continuation et son dépassement. Elle croyait que l'ancien « peuple élu », en ne reconnaissant pas le Messie annoncé, avait cessé d'être élu et avait été remplacé par elle qui, "Nouvel Israël" et "Nouveau peuple élu", en reprenait de plein droit les Ecritures et l'histoire et avait, seule, la compétence pour les interpréter, à la lumière de Jésus.

Or, si l'on prend au sérieux le texte de *Rm. 11,29* et l'on admet que « les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance » et que, donc, Israël reste et restera "peuple élu", que devient la prétention chrétienne ? Comment la chrétienté peut-elle trouver une identité qui ne se base plus sur la négation d'Israël ?

Une tentative de réponse est suggérée au Chapitre VII. En se basant sur les textes de Paul et de Luc, elle propose une interprétation

qui montre comment le dessein de Dieu, loin d'exclure certains êtres humains, les englobe tous dans son amour. Mais comment nous faire comprendre qu'il s'agit d'un "amour de préférence", en vertu duquel chaque groupe et chaque être humain est aimé par lui-même, d'un amour "unique", non partageable ? Car, selon notre façon de penser, "préférence" et "totalité" sont des termes contradictoires : le premier connote préférence et exclusion, le second en est la négation. Dieu s'y prend de telle manière que Paul crie au "Mystère", s'en extasie et avoue les limites de sa compréhension. L'outil choisi est l'"élection" qui, par sa nature, distingue l'"élu" du "non élu", en privilégiant le premier. Le premier est dans la lumière, le second dans la pénombre. Mais, si l'élection est unique, elle est en deux temps.

Dieu commence par élire Israël, en fait "son peuple élu" et simultanément, par cela même, rend "non peuple" et "non élu" tout le reste de l'Humanité. Dans un second temps, c'est ce reste de l'Humanité qui est "élu et qui, en tant que tel, sort à la lumière, alors qu'Israël glisse dans la pénombre, sans toutefois cesser d'être aimé et "peuple élu". L'élection d'Israël est là, reste et doit rester, parce que, sans elle, l'élection des "autres" perdrat tout son sens. C'est, en effet, ce qui est arrivé au début du christianisme, lorsque la chrétienté, se proclamant "Nouvel Israël", se crut "peuple élu", voire même "le peuple élu", et pensa que cette élection était exclusive. Elle a ainsi usurpé la place des deux "peuples élus" et a donc été amenée à persécuter Israël, accusé de déicide, et à anéantir la religion, la culture et parfois même la langue du "non Israël", les "païens", jugés idolâtres.

En fait, sa place est d'être la "communauté des témoins" de Jésus, le "corps du Christ", c'est-à-dire un mouvement appelé à en continuer la personne et l'action comme "pierre angulaire" entre les deux "peuples élus", jadis séparés par un "mur de haine" qui semblait voulu par Dieu.

Le Chapitre VIII examine l'action du baptême dans ce nouveau contexte.

La doctrine nous enseigne que le baptême confère un caractère et la grâce sanctifiante. En vertu du caractère, il insère dans le "corps du Christ", où il exerce une action structurante. En ce qui concerne la grâce, nous croyons maintenant qu'elle a toujours existé.

Il en résulte la nécessité de revoir certaines notions telles que "monde sans grâce", "nature pure", "raison pure" et de refuser la doctrine des trois "éons", selon laquelle l'Humanité aurait connu trois mondes tout à fait différents (avant le péché d'Adam, sans la

grâce, après la venue du Sauveur). La grâce a donc toujours créé le cadre de vie, et aucun péché n'aurait pu en faire sortir, de même que le péché ne faisait pas sortir de l'Alliance et ne fait pas sortir de l'Eglise.

Quant au mariage, il était et est situé dans ce cadre mais, rendu autonome par sa grâce spécifique, il n'est pas directement influencé par le baptême.

Après ces préalables, la Partie IV se concentre sur le mariage comme "signe sacré".

Dans le Chapitre IX, le mariage est un "signe sacré universel". Pour les Papes Léon XIII et Pie XI, il a toujours et partout été "quelque chose de sacré et de religieux". En fait, le lien s'étend en un réseau de liens, à l'origine de tout une série d'amours, l'un plus précieux que l'autre, à travers lesquels on se réveille à la vie morale et à la vie en société. Il continue dans le temps sans interruption, de génération en génération, en créant ainsi l'Humanité. Il est un surgissement de vie toujours renouvelé, par lequel l'individu, en découvrant sa solitude et son manque, recherche le "vis-à-vis" qui, seul, peut le combler et le rendre à lui-même. En s'identifiant à l'être humain et à son histoire, le mariage dépasse indéfiniment la durée et l'espace de l'Eglise qui, si elle l'a reconnu comme "sacrement", y a néanmoins vu un "don" tombé d'ailleurs et ne peut l'aligner sur les autres sacrements.

Le Chapitre X traite du mariage « signe sacré par lui-même ». On ne peut consacrer sa vie à l'amour sans adhésion à l'Amour, valeur fondamentale sur laquelle on joue la vie, convaincu que ça en vaut la peine. En outre, la grâce spécifique du mariage est constitutive du consentement mutuel et ne peut donc être quelque chose de surajouté. Après avoir parlé du mariage d'amour, on mentionne les mariages arrangés et les mariages sans amour, et on y trouve la présence de la Pitié. Enfin on montre que, lorsque les théologiens essayèrent de définir l'Amour en lui-même, c'est à l'expérience du mariage que, consciemment ou non, ils firent recours.

Le Chapitre XI recherche comment les Prophètes d'Israël se sont servi du mariage pour exprimer, et y retrouver, l'expérience de l'Alliance. Pour ce faire, ils ont dû "désacraliser" le signe du mariage tel qu'il existait dans les cultes païens, qui l'intégraient dans les cycles régissant la vie et les saisons. Ce "sacré" païen attirait les femmes d'Israël, qui y recherchaient la capacité d'enfanter et la bénédiction de Baal. Yahvé intervint et pendant trois siècles, du VIIIe au VIe,

l'œuvre de “dé-sacralisation” se poursuivit et, à la fin, l'Alliance était vue comme le “mariage” entre Yahvé et Israël, et l'alliance conjugale était devenue “sainte”, c'est-à-dire “mise à l'écart” de tout cycle et pouvoir sacré. Pour cette œuvre, des hommes furent appelés : Osée, Jérémie, Ezéchiel, (deuxième) Isaïe, chacun avec sa propre vocation.

Le Chapitre XII traite de la *Genèse* et de l'Appel qui y figure, comme signe du mariage. De même que le schéma des livres historiques (péché d'Israël / châtiment par Yahvé) est repris dans le mythe du premier péché et de la punition qui s'ensuivit, de même la création d'un “peuple” à partir d'un “non peuple” est à la base du mythe du façonnement d’“adam” à partir de la terre “adama”. On se place au commencement, mais c'est pour être hors du temps et dire ce qui se passe ici et ailleurs, maintenant et toujours. Et ce qui se passe est l'Action, dont *Gen. 2,18–24* analyse les articulations et le résultat : on s'attendait à un homme, mais, en fait, on trouve deux “vis-à-vis” plongés dans un tourbillon d'amour. Ce tourbillon est comme une graine vivante d'Alliance lancée dans le monde, qui se multiplie et se renouvelle continuellement sous l'impulsion de l'Amour Dieu, avec une force que rien ne peut infléchir. Dans le *Cantique*, un texte sans doute contemporain du yahviste, on dit que “l'amour est fort comme la mort”.

La Partie V parle de la place centrale de Jésus.

Le Chapitre XIII, à partir de la déclaration du Concile Vatican II concernant l'accès au salut de tous les êtres humains, propose une relecture de la théologie traditionnelle, notamment pour ce qui est de la doctrine fondamentale de l’“élévation”. Or cette doctrine est rattachée à plusieurs thèmes : les trois éons ; deux Humanités ayant la même nature mais des finalités qualitativement différentes ; existence d'une raison purement naturelle; rapports entre création et rédemption; Humanité adamique ou christique.

Le Chapitre XIV revoit le schéma juridique de la rédemption à la lumière du Vatican II.

Le Chapitre XV essaie d'expliquer le lien entre Jésus et le mariage, établi dès le commencement de l'Humanité. Dans le dessein du créateur, l'« Aamour » que Jésus devait montrer dans et par ses actions et ses paroles a servi de modèle pour tous les amours humains et, notamment, pour les liens existant au sein d'un couple et pour tous les rapports amoureux qui se nouent à travers les générations. Tous les individus qui se sont succédé dans l'histoire ont été programmés pour arriver là où Jésus est arrivé, à vivre la vie à laquelle son

« Aamour » l'a amené. En outre, si l'on suit le récit yahviste de la *Genèse*, Jésus était et est présent dans tous les couples, et non seulement dans le couple “ish/isha” auquel devait être confiée la procréation. Car l'individu humain peut être “symbole” du créateur seulement si et dans la mesure où il trouve sa partie correspondante ou, comme dit la *Genèse*, son “vis-à-vis”. Car le créateur est Amour.

Les Parties VI, VII, VIII traitent certains aspects du mariage : les finalités, l'indissolubilité et la contraception.

Le Chapitre XVI précise la position de l'Eglise à propos des finalités. Encore récemment, la procréation était la seule finalité du mariage; ensuite elle devint première et admit, après elle, l'aide mutuelle et l'apaisement de la concupiscence. Une controverse surgit à propos de cette hiérarchisation : pour les uns, elle n'avait plus raison d'être; pour d'autres, elle devait être maintenue, d'autant que les finalités n'étaient pas au même niveau. La procréation se placerait en amont de toute décision des conjoints et se concentrerait sur l'anatomie et la biologie. En opposition à cette conception, un grand nombre de fidèles est entré en résistance, avec l'appui plus ou moins tacite d'une partie du clergé : ils revendiquent la priorité des personnes et de leur amour, et s'adonnent à la contraception.

Dans le Chapitre XVII on aborde la question des mariages stériles. Si la reproduction est là, ou même seulement une, finalité, comment peut-on affirmer la validité de ces mariages ? Pour ces époux, la possibilité de reproduction n'existe pas. C'est une condition de nature. Si on se place à leur niveau, leur couple n'a pas et ne saurait avoir une finalité de reproduction. Leur mariage est valide — à supposer que la stérilité ne fût pas connue avant les noces — en vertu des autres finalités du mariage, et notamment de l'amour.

Or est-ce que les couples homosexuels ne se retrouvent pas dans une situation analogue, étant eux aussi incapables de reproduction et concentrés sur les autres finalités, notamment sur l'amour ? Un débat s'ouvre alors, avec objections et précisions.

Le Chapitre XVIII attire l'attention sur un vide du système traditionnel.

Car il existe une autre impossibilité de reproduction, qui pourtant n'est pas appelée “stérilité” et qui n'est soumise à aucune obligation d'ignorance préalable. Il s'agit de la période qui suit la ménopause, période pendant laquelle la femme n'est plus féconde. Alors que les théologiens d'Ecône y interdisent tout acte sexuel, l'Eglise officielle n'en parle presque pas. Et pourtant, les femmes ménopausées peuvent